



PECHE DE LA CARPE DE NUIT

Les pêches de nuit sont sans réservation et possible sur tous les postes de l'étang.

Elles peuvent être réalisées par toute personne titulaire d'une carte de pêche fédérale dans le respect des dates ci-dessous et des autres pêcheurs.

Calendrier des pêches de nuit

- 29 Mars au 1^{er} Avril (3 nuits)
- 3 au 5 Mai (2 nuits)
- 14 au 16 Juin (2 nuits)
- 12 au 14 Juillet (2 nuits)
- 15 au 18 Août (3 nuits)
- 6 au 8 Septembre (2 nuits)
- 4 au 6 Octobre (2 nuits)

28 au 30 Juin – ENDURO

- 6 à 8 équipes – 40 € par équipes
- Tirage au sort des postes Vendredi 28 Juin à 17h
- Remise des lots Dimanche 30 Juin à 10h
- 1 Lot pour chaque participant
- Equipe de 2 pêcheurs titulaires d'une carte de pêche fédéral
- Inscription par mail à l'adresse aappma.billom@gmail.com

Pour toute question : aappma.billom@gmail.com

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique